



Rôle du SNRA (système national de recherche agricole) dans la stratégie de développement agricole en Algérie

Heddadj D., Ferroukhi S.A., Larbi Cherfaoui M.

Etat de l'agriculture en Méditerranée : recherche agronomique et sécurité alimentaire

Montpellier : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 1(5)

1993

pages 87-93

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=9340052>

To cite this article / Pour citer cet article

Heddadj D., Ferroukhi S.A., Larbi Cherfaoui M. **Rôle du SNRA (système national de recherche agricole) dans la stratégie de développement agricole en Algérie.** *Etat de l'agriculture en Méditerranée : recherche agronomique et sécurité alimentaire*. Montpellier : CIHEAM, 1993. p. 87-93 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 1(5))



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>



Rôle du SNRA dans la stratégie de développement agricole en Algérie

Djillali Heddadj, Sid-ahmed Ferroukhi, and Mohammed Larbi Cherfaoui

Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) (Algérie)

Résumé. il s'agit d'une réflexion sur le rôle du système national de recherche agronomique dans la stratégie de développement agricole. L'Algérie est prise comme cas de référence, sa situation étant proche de certains pays du Sud de la Méditerranée, quant au problème de sécurité alimentaire. Après la mise en évidence des principaux traits du fonctionnement passé du SNRA en Algérie, et prenant en compte la situation agro-alimentaire de ce pays, nous avons essayé de définir les conditions nécessaires pour que celui-ci joue pleinement son double rôle d'acteur et d'instrument au service de la stratégie de développement agricole.

Mots clés. Algérie – SNRA – Recherche-développement – Sécurité alimentaire – Produits de base – Economie de marché – Acteurs – Instruments – Stratégie de développement – Restructuration – Régionalisation

Title. *The Role of the NSAR in the Agricultural Development Strategy in Algeria.*

Abstract. *This paper evaluates the role of the national system of agricultural research in agricultural development strategy. Algeria is taken as a reference case, since its situation with respect to food security resembles that of certain Southern Mediterranean countries. After highlighting the main features of NSAR operations in Algeria, and considering the situation of the agro-industrial sector in this country, we have attempted to define the necessary conditions to allowing the latter to fully play its role of actor and instrument in the service of the agricultural development strategy.*

Key words. *Algeria – NARS – Research&Development – Food Security – Agricultural Products – Market Economies – Actors – Tools – Development Strategy – Restructuring – Regionalization*

I. – Introduction

Dans de nombreux pays du Sud, le décalage entre la production et la consommation alimentaire est une réalité de tous les jours. Ce déficit tend à se creuser encore d'avantage dans les pays à forte croissance démographique et aux ressources naturelles limitées, ce qui est le cas des pays du Sud de la Méditerranée. L'agriculture, en effet, n'arrive plus à satisfaire la demande en produits alimentaires d'une population en croissance continue, ce qui a pour effet d'aggraver la sécurité alimentaire de ces pays du fait de leur situation économique générale.

Les raisons de cette situation sont nombreuses ; elles ont trait à la fois aux problèmes posés par les modèles de développement mis en place, aux politiques agricoles adoptées et aux caractéristiques du fonctionnement des systèmes nationaux de recherche agronomique.

Dans cette situation, la recherche peut-elle apporter des solutions de nature à réduire le déficit alimentaire et, par la même, d'améliorer la sécurité alimentaire? si oui, de quelle manière et à quelles conditions peut-elle concrètement le faire? C'est ce que nous allons tenter d'examiner en nous appuyant sur un cas de référence, en l'occurrence celui de l'Algérie. Il peut être considéré comme représentatif d'un certain nombre de pays du Sud de la Méditerranée.

Ainsi un certain nombre de réflexions seront développées, notamment sur le rôle du Système National de Recherche Agronomique (SNRA) à la fois en tant qu'acteur dans la définition de la stratégie de développement agricole et instrument dans sa mise en œuvre. Ce qui oriente la réflexion sur la nature de l'insertion du SNRA dans le processus de conception, de suivi et d'évaluation des politiques agricoles, ces dernières devant permettre l'amélioration de la sécurité alimentaire des pays concernés.

II. – La situation algérienne : un cas-type de référence

L'analyse de l'évolution des différentes productions agricoles a mis en évidence deux types de dynamiques qui semblent liées aux caractéristiques de la mise en marché :

- les produits stratégiques, à prix minimum garanti, à savoir les céréales, le lait et les légumes secs, dont la productivité a connu une stagnation qui

s'accompagne d'une forte irrégularité des niveaux de production (cas des céréales) ;

– les produits maraîchers et avicoles qui, eux par contre, ont connu une augmentation sensible due, d'une part, à un effort d'investissement et, d'autre part, aux prix rémunérateurs sur le marché.

Ainsi la part de l'importation dans l'offre nationale pour les produits de base se présente comme suit : plus de 80% pour les céréales et les légumes secs, 63% pour le lait et enfin 100% pour les huiles alimentaires et le sucre (*tableau 3*).

Sachant que les produits céréaliers, les légumes secs, les sucres, le lait et les huiles alimentaires procurent plus de 80% de la valeur énergétique et protéique alimentaire, ces taux révèlent le degré élevé de dépendance alimentaire du pays.

Cette situation a fait de l'Algérie (part rapport au Produit Intérieur Brut et au Revenu National) l'un des plus grands importateurs de denrées agricoles et alimentaires dans le monde qui paie près de 2,5 milliards de dollars par an de facture alimentaire, soit le quart des importations du pays.

1. Une sécurité alimentaire minimale, un objectif primordial de la stratégie du développement agro-alimentaire

Une demande alimentaire sans cesse en augmentation, engendrée par l'accroissement démographique (2,8% par an) et des potentialités naturelles limitées (sol, eau, etc.) génèrent des risques importants en matière de sécurité alimentaire.

Face à cette situation, il est devenu impératif de définir une stratégie de développement visant à réduire la dépendance alimentaire concernant les produits de base de la ration alimentaire. L'approche qui consiste à subvenir aux besoins de la population par un recours important et systématique aux importations comporte des risques puisqu'elle est étroitement liée à la disponibilité des ressources en devises. De ce fait, là où cela est possible, elle doit laisser place progressivement à une dynamique visant le développement de la production locale de produits bruts et de produits finis.

Cette dernière est tributaire, pour le secteur agricole, d'un effort important d'intensification par la mise en valeur hydro-agricole, appuyée par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures à caractère économique, technique et institutionnel impliquant l'ensemble des secteurs d'activités de la vie nationale.

Néanmoins, l'Etat doit se doter d'une politique agricole et agro-alimentaire visant à moyen terme à mettre en concordance le modèle de production agricole et agro-alimentaire avec celui de la consommation alimentaire, tout en mettant en place les instruments pour assurer la maîtrise de la dynamique de ce dernier.

Si une politique agricole, en tant que compromis institutionnalisé entre l'Etat et les agriculteurs, est en voie de constitution – c'est dans ce but que l'Algérie a organisé une Consultation Nationale en 1992 associant le secteur agricole, la profession, les chercheurs, et différentes structures du secteur économique –, il reste néanmoins que l'instrumentation de cette politique agricole et agro-alimentaire reste à élaborer dans ses différents volets.

2. Une agriculture en transition

Si la décennie 1970 a été celle d'une intervention institutionnelle directe de l'Etat dans l'activité économique, celle de 1980 a été celle de la transition vers l'économie de marché.

La mise en œuvre des réformes dans le secteur agricole vise le passage d'une gestion administrative à une économie agricole de marché où le producteur est pleinement responsable de ses choix et de la manière de les conduire. Néanmoins, la spécificité du fonctionnement de l'agriculture fait que le marché ne peut constituer le moteur exclusif de l'économie agricole.

La régulation par le marché n'est pas suffisante pour assurer une amélioration durable et importante de la productivité. En effet, cela nécessite un effort financier conséquent et une prise de risque importante que les producteurs ne peuvent assumer seuls.

La gestion directe de l'Etat a laissé place à la mise en œuvre d'instruments de régulation qui, globalement, n'ont pas induit d'effets significatifs sur les productions agricoles stratégiques.

Force est de constater aujourd'hui que les réformes engagées dans le secteur agricole n'ont pas permis le décollage attendu et ce pour les principales raisons suivantes :

– les difficultés d'adaptation de l'administration agricole et des structures de soutien (la recherche et la vulgarisation) aux nouveaux fonctionnements de la sphère agricole ;

- l'instabilité des structures agraires générée par le statut des terres issues du domaine public qui demeurent propriété de l'état ;
- la faiblesse des crédits mobilisés pour le financement du secteur agricole ;
- l'incapacité actuelle des organisations professionnelles, compte tenu de leur jeunesse, à se constituer en partenaire crédible des pouvoirs publics.

3. Un système national de recherche agronomique en restructuration

A. Le SNRA, état des lieux

Le SNRA n'a pas pu jouer jusqu'ici le rôle fondamental qui lui revient d'impulsion et de soutien du développement agricole et agro-alimentaire. Les raisons, en ce qui concerne le sous-système relevant du Ministère de l'Agriculture (*tableau 1*) tiennent essentiellement à :

- l'absence d'une politique agricole et agro-alimentaire qui définisse de manière précise les objectifs de production et de développement à long terme, capable de guider les activités de recherche autour des programmes nationaux ;
- l'absence d'une identification de programmes de recherche à long terme ;
- une séparation et des approches sectorielles, distinctes, réductrices, de la recherche agronomique, agro-alimentaire et hydraulique ;
- la mise en œuvre des programmes d'intensification agricole qui a généré une dépendance technologique de plus en plus importante par importation massive de modèles technologiques et de moyens de production, ne s'est pas accompagnée de mesures pour définir et appliquer une stratégie de moindre dépendance à cet égard ;
- des conditions d'intervention de la coopération étrangère qui n'ont permis ni un réel transfert technologique ni la capitalisation des expériences, ce qui a abouti à un effectif très réduit de scientifiques de haut niveau mobilisables aujourd'hui pour une relance de la recherche agronomique ;
- un déséquilibre important entre les poids respectifs des différentes disciplines scientifiques et filières dans les programmes au détriment, en particulier, du milieu de l'agro-météorologie, de l'économie et de la sociologie rurales ;
- une approche très cloisonnée des pratiques de recherche, qui a empêché la prise en considération des cohérences indispensables sur le plan naturel (sol, climat), technique (végétal, animal et techniques agricoles) et socio-économiques (organisation sociale, structures agraires en particulier foncier et moyens de soutien existants, producteurs agricoles) ;
- un défaut d'articulation formation/recherche/vulgarisation qui a empêché une interaction positive entre ces secteurs et la remontée des acquis de recherche vers la formation (actualisation des contenus) et la diffusion auprès des producteurs ;
- la très faible valorisation des ressources humaines et matérielles disponibles (*tableaux 1 et 2*) affectées sans une claire hiérarchisation des priorités de recherche et de développement ;
- une absence ou un fonctionnement inefficace d'organes collégiaux et pluri-institutionnels d'évaluation scientifique des actions de recherche et de développement ;
- un manque de continuité dans l'effort de recherche et à la méconnaissance des travaux antérieurs dus à l'absence de procédures de valorisation (publications, banques de données, réseau d'informations, etc.) ;
- une faible capacité à ce jour à raisonner, définir, mettre en place et assurer la maîtrise de la gestion de l'Appareil de Recherche Agronomique et, d'une manière plus large, de l'Appareil National de Recherche Agronomique et Agro-alimentaire (succession de réformes structurelles sans impact positif sensible) ;
- un fonctionnement souvent bureaucratique des structures de la recherche agronomique avec une marginalisation du scientifique (prééminence de l'administratif) ;
- une dotation limitée en moyens de toutes natures et des procédures de fonctionnement très lourdes et handicapantes. Ceci a conduit à la recherche des moyens nécessaires dans le cadre de projets de coopération, avec les institutions étrangères, ce qui a souvent entraîné des incohérences et des discontinuités ;
- une absence d'évaluation de la production du chercheur, seule en mesure de faire émerger une hiérarchie objective et reconnue au sein de l'ensemble de la population (conseils scientifiques) ;
- une absence de statut du chercheur garant d'une somme de compétences, de stabilité et de motivation.

Il y a lieu dans ce constat général de mettre en relief :

- une absence de préoccupation, suffisamment forte jusqu'en 1990, d'accorder à la recherche scientifique et technologique en agriculture la place qui doit lui revenir dans la stratégie de développement agricole et agro-alimentaire ;
- le fractionnement de structures en divers instituts très spécialisés et ayant en charge les fonctions à la fois de recherche et de développement a empêché la cohérence générale des programmes de recherche. Ceci a conduit par ailleurs à la focalisation sur des programmes de développement à court terme au détriment de la recherche ;
- une prise en compte très faible de l'exigence d'une connaissance suffisante et fine de la réalité agricole et de la dynamique de sa transformation ;
- l'absence de prise en compte des besoins réels des producteurs ;
- l'absence de gestion rationnelle sur les plans scientifique, administratif et budgétaire.

B. Les principes généraux d'une relance de la recherche agronomique

Le tableau des traits essentiels de la situation actuelle, dressé ci-dessus, marque l'urgence de mesures radicales pour assurer la relance du secteur.

Un certain nombre de principes fondamentaux doivent être retenus pour bien marquer la philosophie d'ensemble et les ruptures qui devront être obligatoirement concrétisées :

- la restauration de la primauté du scientifique et la « débureaucratization » des structures par la mise en place de statuts juridiques concernant les institutions de recherche et les chercheurs ;
- la cohérence de l'Appareil de Recherche Agronomique et, d'une manière plus large, du Système National de Recherche Agronomique en assurant la complémentarité entre les diverses structures et institutions et la valorisation de toutes les ressources disponibles (où qu'elles soient). Cela devant se réaliser à travers la mise en place d'organes scientifiques et budgétaires responsables de la réalisation et du suivi des programmes de recherche prioritaires et cohérents financés en conséquence ;
- la rupture de l'amalgame et la nécessité de procéder à la clarification des fonctions respectives de

recherche d'une part, de vulgarisation de l'autre. Ceci suppose une division institutionnelle du travail au sein du SNRA par une séparation claire entre les institutions de recherche et les institutions chargés du développement ;

- maîtrise de la planification à long terme, de la programmation et de l'évaluation des actions de recherche et de vulgarisation ;
- intégration efficace comme soutien à la définition et à la mise en œuvre des programmes localisés de développement, en tenant compte de la réalité agricole et des besoins réels très diversifiés des producteurs, ce qui suppose la réhabilitation de la station de recherche régionale en tant qu'instrument au service de la régionalisation de la recherche agronomique ;
- réunion des conditions de travail nécessaires à la production scientifique et à la vulgarisation des acquis ;
- réhabilitation des disciplines et filières jusque là relativement marginalisées et promotion d'approches prenant en compte la diversité des écosystèmes, des systèmes agraires et des systèmes de production.

Ce constat a été à l'origine du plan de restructuration sectorielle (concernant essentiellement dans une première phase les structures sous-tutelle du Ministère de l'agriculture) du SNRA décidé en 1991 et qui vise, d'une part, à opérer une rupture avec la logique de fonctionnement passée et, d'autre part, à mieux répondre aux objectifs de la stratégie de développement à travers :

- le redéploiement progressif des activités de recherche autour de programmes nationaux prioritaires par la création des Commissions intersectorielles de Planification, de Programmation et d'Évaluation (CPPE), et du Conseil National de la Recherche Scientifique et technique (CRST), prévus pour parachever le dispositif national de la recherche agronomique. Par ailleurs, il est envisagé de le compléter par la mise en place d'un organe à caractère sectoriel regroupant les différents acteurs concernés, afin de faciliter l'articulation recherche-développement ;
- la régionalisation de la recherche afin de se rapprocher des préoccupations locales des producteurs, qui va conduire à la création des Centres Régionaux de Recherche Agronomique (CRR) de l'INRAA, qui vont constituer le cadre de mise en cohérence sur les plans scientifique, technique et budgétaire des programmes de recherche et de

développement concernant chaque grande zone agro-climatique. Ces centres devraient constituer un instrument privilégié de décloisonnement entre disciplines scientifiques, entre entités de recherche et entre secteurs. Ce cadre nouveau paraît également en mesure de réunir les conditions d'une cristallisation de masses critiques de chercheurs par programmes, et d'équipes de recherche pluri-institutionnelles et pluri-disciplinaires ;

- la définition de mécanismes de programmation, de suivi et d'évaluation des activités de recherche pour rationaliser et assurer leur efficacité ;

- l'identification des rôles et des fonctions des différents acteurs du SNRA afin de rompre l'amalgame des fonctions persistant entre les différents acteurs. Dans ce cadre, l'Institut National de Recherche Agronomique d'Algérie et l'Institut National de la Recherche Forestière sont chargés désormais de la réalisation et du suivi des activités de recherche agronomique au sein du Ministère de l'Agriculture. Les autres institutions, à savoir les divers instituts techniques, devront s'acquitter des activités de développement, de soutien à la Profession et de production de matériel génétique de base, et céder leur activité de recherche à l'INRAA, ce qui nécessitera le transfert des personnels scientifiques ainsi que des infrastructures de recherche à l'INRAA.

III. – Le SNRA, acteur dans la définition de la stratégie de développement agricole et agro-alimentaire

La conception d'une stratégie de développement implique une accumulation de connaissances scientifiques et techniques sur le fonctionnement de l'activité agricole et agro-alimentaire. Le domaine de la recherche, à travers ses programmes et ses moyens humains, demeure le lieu privilégié de cette accumulation.

Si le SNRA avait contribué, au cours d'une première période (1962-1974), à la conception de la politique agricole, ce n'est que récemment, après une longue coupure, qu'il apporte sa contribution dans ce domaine à travers les chercheurs mobilisés. Le fonctionnement précédent n'a permis d'assurer ni un processus d'accumulation du savoir, ni sa restitution et sa valorisation quand il existe.

Ainsi, la recherche ne doit plus se cantonner dans une fonction d'instrument de mise en œuvre de la

politique agricole ; elle doit également contribuer à sa conception. Pour cela, un véritable redéploiement du SNRA s'impose à la fois dans ses missions, son organisation et son fonctionnement ainsi que dans les relations qu'il a avec les pouvoirs publics.

Cependant, l'accumulation dans la recherche reste conditionnée par :

- la stabilité et la formation continue du potentiel scientifique et technique engagé sur des programmes ;

- la mise en place de l'organisation et des supports structurels (observatoires, stations régionales, réseaux, etc.) nécessaires au déroulement des activités de recherche.

Ce n'est qu'en empruntant cette voie que la recherche pourra devenir une véritable force de proposition dans la définition des stratégies de développement.

IV. – Le SNRA, instrument de mise en œuvre de la stratégie de développement

1. Une politique de recherche en cohérence avec la stratégie de développement agricole et agro-alimentaire

Compte tenu des conditions économiques dans lesquelles se déroule la recherche agronomique, son utilité sociale doit constituer le principal critère d'évaluation de son efficacité et doit guider sa programmation. Ainsi il est nécessaire d'assurer la cohérence entre la stratégie de développement agricole adoptée et la politique de recherche mise en place.

La politique de recherche pour les pays qui connaissent une insécurité alimentaire doit s'atteler avant tout à la mise en place de programmes de recherche intégrés (au sens inter-disciplinaire) et fédérateurs (au sens inter-institutionnel), ayant pour finalité l'amélioration du niveau de production des produits stratégiques.

Ainsi, la politique de recherche en Algérie doit conforter le choix stratégique d'une recherche orientée prioritairement vers le développement. Cela implique que le milieu économique et social doit être au centre des préoccupations de la recherche car l'approche techniciste du développe-

ment agricole a montré ses limites. Par ailleurs, il est fondamental d'intégrer les spécificités locales et régionales à la fois au plan socio-économique et agro-écologique. La régionalisation de la recherche est sans doute le meilleur moyen d'y parvenir.

2. Le développement agricole et agrolimentaire et l'introduction d'innovation technologiques

Dans les expériences tentées en matière d'intensification, des actions ont visé à développer des expérimentations d'adaptation de variétés végétales ou races animales à hautes performances.

Cependant, il faut constater que ces tentatives se sont souvent soldées par des échecs du fait qu'elles n'ont pas tenu compte d'une part des situations et projets des agriculteurs ciblés et, d'autre part, de l'état de l'environnement économique et social dans lequel évoluent ces producteurs.

Les raisons objectives de cette situation, sans prétention exhaustive, compte tenu de la diversité des situations, semblent liées étroitement aux points suivants :

- partant du postulat que les systèmes techniques locaux ou dits traditionnels ne peuvent faire l'objet d'améliorations conséquentes, les décisions d'introduction d'innovations technologiques ont occulté l'existence de ressources génétiques locales adaptées ;
- l'inadaptation des propositions technologiques aux situations et projets des agriculteurs visés ;
- les modèles technologiques diffusés par la vulgarisation véhiculent des modèles de croissance étrangers aux sociétés locales visées ;
- l'inefficacité et les limites d'une approche de la recherche et du développement agricole mise en œuvre au sein des structures organisées autour d'une spéculation ou un groupe de spéculations ;
- recherche descendante du haut (la recherche) vers le bas (agriculteurs) qui, implicitement, accordent aux producteurs un rôle passif dans le processus de recherche de solutions techniques aux blocages de la productivité de leurs systèmes de production ;
- la standardisation du paquet technologique face à une réalité complexe et diversifiée.

Tout programme d'intensification devra nécessairement se fonder sur les préoccupations des produc-

teurs et les conditions agro-écologiques des régions ciblées car la technologie agricole est avant tout une technologie du milieu physique et humain. Ainsi, tout résultat de recherche n'a de valeur que s'il est transférable et reproductible dans le milieu considéré.

L'échec des plans de développement successifs a généré une réflexion approfondie sur la démarche et les outils nécessaires à la réussite des actions de développement agricole. Ainsi, il est apparu indispensable de procéder à la remise en cause structurelle et fonctionnelle de l'Appareil de Recherche et Développement.

3. La recherche, la formation et la vulgarisation agricole

Parmi les actions de soutien à la production, la trilogie « Recherche-Formation-Vulgarisation », joue un rôle déterminant dans l'amélioration qualitative et quantitative de la production.

Si des réflexions ont été initiées pour chacun des domaines pris séparément, par contre leur intégration demeure faible. Cette vision segmentaire a généré un développement autonome et inégal de ces activités, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur relatif isolement. Il apparaît urgent aujourd'hui de créer le cadre institutionnel approprié pour favoriser un développement synergique de l'ensemble.

Cette démarche, qui est étroitement liée au processus d'innovation technologique, affirme clairement son opposition à une perception du développement et de la diffusion de l'innovation dans le cadre d'un processus linéaire.

Il s'agit d'organiser, en particulier, dans le cadre de chaque programme de recherche-développement localisé dans le temps et dans l'espace, le dialogue continu entre le chercheur, le développeur et les groupes d'agriculteurs visés. Seul ce dialogue peut permettre aux chercheurs de réajuster le contenu de leurs activités en fonction du *feed back* des résultats d'une expérimentation des acquis de la recherche en grandeur nature, au niveau de l'exploitation agricole.

S'il est vrai que l'introduction de changements socio-économiques dans le milieu agricole est une condition nécessaire pour améliorer le processus de production agricole, il n'en demeure pas moins que les résultats obtenus seront nettement insuffisants en l'absence d'un progrès technique produit par la recherche, cultivé par la formation, diffusé par la vulgarisation et soutenu par l'administration.

IV. – Conclusion

Dans une situation de déséquilibre alimentaire, l'exemple du cas algérien montre que le SNRA peut contribuer à atteindre des objectifs de sécurité alimentaire à condition qu'il devienne à la fois acteur dans la définition de la stratégie et instrument central dans sa mise en œuvre.

Pour la première fonction, le SNRA doit recentrer ses travaux de recherche vers une meilleure connaissance des milieux, à la fois sur les plans physique, économique et social, des systèmes de production et des filières agro-alimentaires. C'est ainsi qu'il pourra mieux appréhender les évolutions et développer la fonction prospective.

Pour la seconde fonction, il y a nécessité d'élaborer une politique de recherche qui puisse se traduire en programmes nationaux prioritaires autour desquels le potentiel scientifique national sera organisé en équipes de recherche et en réseaux, et les moyens matériels disponibles alloués de façon optimale.

Il est clair que la recherche, à elle-seule, ne peut résoudre les problèmes liés à la faiblesse des performances de production. Le SNRA n'est qu'un acteur parmi d'autres, même s'il demeure central, au service de la stratégie de développement agricole, mais son intégration dans le dispositif national de conception et de concrétisation de la politique agricole est une nécessité absolue.

L'effort national à lui seul ne peut suffire. Seule une coopération active à l'échelle méditerranéenne peut aider chacun de nos pays confrontés au déficit de la sécurité alimentaire, à mieux prendre en charge son développement agricole et agro-alimentaire. La recherche, la formation et la vulgarisation peuvent constituer à cet égard les domaines et les vecteurs privilégiés de cette coopération. Dans ce cadre un certain nombre de chantiers peuvent être d'ores et déjà proposés portant respectivement sur :

- la conjugaison des efforts pour procéder à la recension et la formulation des acquis de la recherche et du développement dans les différentes disciplines ;
- l'établissement de l'état des lieux en matière de réseaux de recherche existants, et l'expertise de l'amélioration de leur fonctionnement ;

- la réflexion sur le système actuel de formation et de perfectionnement des chercheurs et son adaptation ;
- l'identification des domaines prioritaires nécessitant l'établissement de centres de recherche à vocation régionale à créer dans le Sud de la Méditerranée afin de réunir des masses critiques de chercheurs. Ainsi, la mise en place d'un centre de recherche méditerranéen des biotechnologies et un centre de recherche sur les politiques agricoles et agro-alimentaires mérite d'être soumise à la réflexion.

Enfin, afin de réunir les meilleures conditions pour infléchir en direction des défis lancés par cette nouvelle étape de la coopération entre nos pays, il apparaît souhaitable que le CIHEAM s'adapte au nouveau rôle central qui devrait être le sien, à savoir être l'animateur de cette coopération, le réceptacle des divers financements qu'il peut aider à drainer, et un instrument de soutien à la restructuration et au renforcement de nos SNRA.

Références

- Chehat F. 1982. *Recherche scientifique et recherche agronomique en Algérie*, INA El-Harrach.
- Cherfaoui M.L., Ferroukhi S.A. 1991. *Modèle technologique et intensification céréalière en Algérie*, INRAA, Alger, 13 p.
- Cherfaoui M.L., Ferroukhi S.A. 1991. *L'appareil de recherche-développement : état des lieux*, INRAA, Alger, 5 p.
- Institut du Développement des Grandes Cultures. 1978. "Les acquis de la recherche en matière d'amélioration génétique", p.19.
- Institut du Développement des Grandes Cultures. 1982. "Bilan des activités de L'IDGC 1974-1982 : actions en cours et orientation des programmes", p. 19.
- Institut du Développement des Grandes Cultures (OIRD). 1977. "Contribution à un débat sur la recherche-développement", p. 79.
- INRAA. 1990. Quelques éléments de connaissance sur l'expérience de l'INRAA en matière de Recherche Agronomique.
- Ministère de l'Agriculture. 1991. Dossier de base de la restructuration du Système National de la Recherche Agronomique.
- Ministère de l'Agriculture, INRAA. 1993. Dossier projets de texte se rapportant à la restructuration de l'INRAA.



